

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 27 juin 2023</b>
<b>Délibération n : 2023_54</b>
<b>Date de convocation : 20 juin 2023</b>

**Objet : Mise à jour de la liste du Conseil scientifique  
et validation de l'élection du Président**

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Secrétaire de séance :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu :**

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06-18-00001 du 18 juin 2021 ;
- La délibération 2020\_68 du 24 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Syndicat mixte.

**Considérant :**

- La nécessité pour le Parc naturel régional du Queyras de disposer d'un Conseil scientifique pluridisciplinaire dont la mission principale est de participer aux études préalables, à l'évaluation des politiques menées sur le territoire pour en apprécier l'impact scientifique, d'apporter une expertise scientifique et des conseils sur des projets menés par le Parc et sur les projets d'aménagement du territoire, de recenser, faire connaître les études et publications à caractère scientifique et culturel, aider le Parc dans ses actions de recherche, d'expérimentation et de vulgarisation scientifique.
- La nécessité pour ce Conseil de disposer de ressources humaines parmi les disciplines nécessaires pour suivre les travaux du Parc et celles dont il manque ;
- La nécessité de mettre à jour ce Conseil et de procéder à l'élection d'un Président ;

**Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 30</b>	
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre : 00	Pour : 30
Nombre de membres présents :	12		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	04		

**décide :**

- D'intégrer au sein du Conseil scientifique :

En remplacement des membres démissionnaires ou absents :

## **DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 27 juin 2023</b>
<b>Délibération n : 2023_54</b>
<b>Date de convocation : 20 juin 2023</b>

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le  
ID : 005-250500600-20230627-2023\_54-DE

Objet : **Mise à jour de la liste du Conseil scientifique  
et validation de l'élection du Président**

- Xavier BODIN, géomorphologie ; spécialiste permafrost, CNRS-EDYTEM ;
- Philippe BOUILLY, ingénieur en hydrogéologie, géotechnique/génie civil) retraité ;
- Maryse DEGUERGUE spécialiste du Droit Public, retraitée ex-Professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne ;
- Georges OLIVARI, hydrobiologiste, retraité ex-directeur de la Maison Régionale de l'Eau, maître de conférences université Aix-Marseille ;
- Philippe ROSSELLO, géographe, ingénieur en analyse spatiale et prospective, coordinateur du GREC-SUD, chargé de cours à l'université d'Avignon et d'Aix-Marseille
- Olivier Turquin, pastoraliste

Comme membre associé :

- Aline MERCAN, médecin nutritionniste, anthropologue de la santé

- D'émettre ainsi un avis favorable sur la liste des membres du Conseil scientifique jointe à la présente délibération ;
- De valider la présidence accordée à Dominique Gauthier pour 30 mois à compter du 12 janvier 2023
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

